Driving Since 1919

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 11/03/2024 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Holts Nettoyant Phares

Codes produit HREP0050A, HREP0029A, HREP0063A

Numéro du fiche de données de

sécurité

21201

Identifiant de formule unique (UFI) X876-60AN-500V-EUY6

Substance pure/mélange Mélange

Contient Naphtha (petroleum), hydrotreated light

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Car Maintenance Product

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

FabricantFournisseurHolts AutoHolt Lloyd Services,Unit 100 Barton Dock Road52 Rue des 40 Mines,Manchester60000 – Allonne,

United Kingdom

Adresse e-mail

M32 0YQ

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am -

5pm. Fri - 8am - 1pm.

www.holtsauto.com

00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008						
Europe	Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am -					
	1pm.					
	00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).					
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at					
Belgique	+32022649636; info@poisoncentre.be					
Irlande	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie					
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am -					
	5pm. Fri - 8am - 1pm.					

00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Naphtha (petroleum), hydrotreated light



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.06243 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Page 2 / 21

Informations supplémentaires

Ce produit est exempté de l'exigence d'une fermeture à l'épreuve des enfants et d'un avertissement tactile de danger, car il s'agit d'un danger d'aspiration, mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient avec un accessoire de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
BUTANE 106-97-8	25 - <50%	01-2119474691-32-00 00	203-448-7 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	1	-	-
Naphtha (petroleum), hydrotreated light 64742-49-0	10 - <25%	01-2119475133-43-00 00	265-151-9 (649-328-00 -1)	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE. 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic. 2 (H411)	•	-	-
PROPANE 74-98-6	10 - <25%	01-2119486944-21-00 00	200-827-9 (601-003-00 -5)	Flam. Gas 1 (H220)	-	-	-
ISOBUTANE 75-28-5	10 - <25%	01-2119485395-27-00 00	200-857-2 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	1	-	-
Polydimethylsiloxane (Silicone fluid) 63148-62-9		disponible	-	Aucune donnée disponible	1	-	-
Silicone Fluid 12500 63148-62-9	1 - <2.5%	Aucune donnée disponible	-	Aucune donnée disponible	-	-	-
CITRAL 5392-40-5	<0.025%	Aucune donnée disponible	226-394-6 (605-019-00 -3)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
d-limonene 5989-27-5	<0.025%	Aucune donnée disponible	227-813-5 (601-096-00 -2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)	-	1	1
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	<0.025%	Aucune donnée disponible	202-859-9 (603-057-00 -5)	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
BUTANE 106-97-8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	276808.3276
Naphtha (petroleum), hydrotreated light 64742-49-0	5001	3160	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PROPANE 74-98-6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000
ISOBUTANE 75-28-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000
Polydimethylsiloxane (Silicone fluid) 63148-62-9	24000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Silicone Fluid 12500 63148-62-9	24000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
CITRAL 5392-40-5	Aucune donnée disponible	2250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
d-limonene 5989-27-5	Aucune donnée disponible	5001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	1230	2000	4.178	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter
-------------------	--

immédiatement un médecin.

InhalationTransporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

des lesions pulmonaires severes. En cas d'arret de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une Ingestion

personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration.

Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact

avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. L'inhalation de **Symptômes**

concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf

lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques

supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Moyens d'extinction appropriés

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer Incendie majeur

inefficace.

NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE Moyens d'extinction inappropriés

ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimiaue

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et

l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les

récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations

Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 2B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
BUTANE 106-97-8	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³
100-97-0		STEL 1600 ppm	STEL: 2370 mg/m ³		TWA: 1450 Hig/Hi ^s
		STEL 3800 mg/m ³	STEE. 2370 mg/m		TWA: 10 ppin TWA: 22 mg/m ³
		OTEL 5000 mg/m			STEL: 750 ppm
					STEL: 1810 mg/m ³
Naphtha (petroleum),	-	-	-	TWA: 1600 mg/m ³	-
hydrotreated light				Ĭ	
64742-49-0					
PROPANE	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1800.0 mg/m ³	-
74-98-6		TWA: 1800 mg/m ³			
		STEL 2000 ppm			
		STEL 3600 mg/m ³			
ISOBUTANE	-	TWA: 800 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1800.0 mg/m ³	-
75-28-5		TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 980 ppm		
		STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	STEL: 2370 mg/m ³		
CITRAL	_	STEL 3000 Hig/III	TWA: 5 ppm	_	_
5392-40-5	-	_	TWA: 3 ppin TWA: 32 mg/m ³	_	-
3002 40 0			D*		
BENZYL ALCOHOL	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m ³	-
100-51-6					
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
BUTANE	-	-	TWA: 500 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm
106-97-8			TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 1500 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
			STEL: 1000 ppm	STEL: 500 mg/m ³	STEL: 1000 ppm
			STEL: 2400 mg/m ³		STEL: 2400 mg/m ³
Naphtha (petroleum),	-	-	-	TWA: 5 mg/kg	-
hydrotreated light				STEL: 500 mg/m ³	
64742-49-0			T14/4 4000	T14/4 4000	T14/4 000
PROPANE	-	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 800 ppm

74-98-6			TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1500 mg/m ³
74-30-0			STEL: 2000 ppm	TVVA. 1000 mg/m²	STEL: 1100 ppm
			STEL: 3600 mg/m ³		STEL: 2000 mg/m ³
ISOBUTANE	-	-	-	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm
75-28-5				TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
					STEL: 1000 ppm
al line on on o				T\\\\ \ . \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	STEL: 2400 mg/m ³
d-limonene 5989-27-5	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m³	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³
3909-21-3				STEL: 50 ppm	STEL: 50 ppm
				STEL: 300 mg/m ³	STEL: 280 mg/m ³
BENZYL ALCOHOL	-	TWA: 40 mg/m ³	-	-	TWA: 10 ppm
100-51-6		Ceiling: 80 mg/m ³			TWA: 45 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
BUTANE	TWA: 800 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 2350 mg/m ³
106-97-8	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³ Peak: 4000 ppm	TWA: 2350 mg/m ³	STEL: 9400 mg/m ³
			Peak: 9600 mg/m ³		
PROPANE	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	-
74-98-6		TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³	
			Peak: 4000 ppm		
			Peak: 7200 mg/m ³		
ISOBUTANE	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	-	-
75-28-5		TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³		
			Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m ³		
d-limonene	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	_	_
5989-27-5	STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 28 mg/m ³	TWA: 28 mg/m ³		
		Sh+ ັ	Peak: 20 ppm		
		H*	Peak: 112 mg/m ³		
			*		
DENZYL ALCOHOL		T\\\\\\ . \ \ \ mmm	skin sensitizer		
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	-	TWA: 5 ppm TWA: 22 mg/m ³	TWA: 22 mg/m ³ TWA: 5 ppm	-	-
100-51-0		H*	Peak: 44 mg/m ³		
			Peak: 10 ppm		
			*		
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
BUTANE	TWA: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm	TWA: 300 mg/m ³	-
106-97-8	STEL: 3000 ppm		STEL: 2377 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³	
PROPANE 74-98-6	STEL: 3000 ppm	-	: Simple asphyxiant	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	-
74-90-0	Simple asphyxiant			STEL: 300 mg/m ³	
ISOBUTANE	STEL: 3000 ppm	_	STEL: 1000 ppm	TWA: 100 mg/m ³	-
75-28-5			STEL: 2377 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³	
CITRAL	TWA: 5 ppm	-	TWA: 5 ppm	-	-
5392-40-5	STEL: 15 ppm		TWA: 31_mg/m ³		
			senD+		
d limeras			cute*		OTEL . 50
d-limonene 5989-27-5	-	-	-	-	STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³
0000-21-0					J+
					TWA: 25 ppm
					TWA: 150 mg/m ³
BENZYL ALCOHOL	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
100-51-6					O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
BUTANE	-	-	-	TWA: 250 ppm	STEL: 3000 mg/m ³
106-97-8	1			TWA: 600 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³

					STEL: 312.5		
N 141 (STEL: 750 mg		TEL 1500 / 0
Naphtha (petroleum), hydrotreated light 64742-49-0		-	-	-	-		STEL: 1500 mg/m ³ TWA: 500 mg/m ³
PROPANE		-	-	-	TWA: 500 p		TWA: 1800 mg/m ³
74-98-6					TWA: 900 mg		
					STEL: 625 p STEL: 1125 m		
ISOBUTANE		_		_	TWA: 40 pp		
75-28-5					TWA: 275 mg		
					STEL: 60 pp		
OUTDAL					STEL: 343.75 r		OTE: -1 / 2
CITRAL 5392-40-5		-	-	-	-		STEL: 54 mg/m ³ TWA: 27 mg/m ³
d-limonene		-	-	-	TWA: 25 pp		-
5989-27-5					TWA: 140 mg A+	g/m³	
					STEL: 37.5 p	mac	
					STEL: 175 mg	g/m³	
BENZYL ALCOHOL 100-51-6		-	-	-	-		TWA: 240 mg/m ³
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie		Espagne
BUTANE		A: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 p		TWA: 1000 ppm
106-97-8	STE	L: 1000 ppm	STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2400 m		
				STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m ³	STEL: 4000 ր STEL: 9600 m		
PROPANE	TWA	A: 1000 ppm	TWA: 778 ppm		TWA: 1000 p		TWA: 1000 ppm
74-98-6	'''	1000 рр	TWA: 1400 mg/m ³		TWA: 1800 m		тти посо ррни
			STEL: 1000 ppm		STEL: 4000 բ		
10001174415	T1 4 /	1000	STEL: 1800 mg/m ³		STEL: 7200 m		T14/4 4000
ISOBUTANE 75-28-5		A: 1000 ppm L: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 1000 p TWA: 2400 m		TWA: 1000 ppm
75-20-3	312	L. 1000 ppiii	STEE. 1000 mg/m²	STEL: 5000 ppm	STEL: 4000 p		
				STEL: 12000 mg/m ³			
Polydimethylsiloxane		-	TWA: 200 mg/m ³	-	-		-
(Silicone fluid) 63148-62-9			STEL: 300 mg/m ³				
Silicone Fluid 12500		-	TWA: 200 mg/m ³	-	-		-
63148-62-9			STEL: 300 mg/m ³				
OITDAI		A/A =	P*				T) A / A . F
CITRAL 5392-40-5		VA: 5 ppm Cutânea*	-	-	-		TWA: 5 ppm vía dérmica*
3392-40-3		sitizer dermal					Sen+
d-limonene		-	-	-	TWA: 28 mg		TWA: 30 ppm
5989-27-5					TWA: 5 ppi	m	TWA: 168 mg/m ³
					STEL: 20 pp		vía dérmica*
					STEL: 112 mg	g/m³	Sen+
BENZYL ALCOHOL		-	-	-	TWA: 22 mg	/m³	-
100-51-6					TWA: 5 ppi	m	
					STEL: 10 pp		
					STEL: 44 mg K*	J/m³	
Nom chimique		S	Suède	Suisse		Roy	aume-Uni
BUTANE			350 mg/m ³	TWA: 800 ppm	1		x: 600 ppm
106-97-8				TWA: 1900 mg/r	n³	TWA:	1450 mg/m ³
				STEL: 3200 ppi			L: 750 ppm
				STEL: 7600 mg/	m³	STEL:	1810 mg/m ³

Date	de	rév	ision	11/0	3/2024
Date	ue	161	ISIUII	1 1/()	.)/ <i>L</i> U <i>L</i> +

PROPANE 74-98-6	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³	-
ISOBUTANE 75-28-5	NGV: 350 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m³	-
d-limonene 5989-27-5	S+ NGV: 25 ppm NGV: 150 mg/m³	S+ TWA: 7 ppm TWA: 40 mg/m³ STEL: 14 ppm STEL: 80 mg/m³	-
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	-	TWA: 5 ppm TWA: 22 mg/m³ H*	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Naphtha (petroleum), hydrotreated light 64742-49-0	-	-	1286.4 mg/m³ [4] [7] 837.5 mg/m³ [5] [6] 1066.67 mg/m³ [5] [7]
CITRAL 5392-40-5	-	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 140 µg/cm2 [5] [6]	9 mg/m³ [4] [6]
Geraniol 106-24-1	-	12.5 mg/kg bw/day [4] [6] 11800 µg/cm2 [5] [6]	161.6 mg/m³ [4] [6]
Eugenol 97-53-0	-	6 mg/kg bw/day [4] [6]	21.2 mg/m³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 5 mg/kg bw/day [4] [7] 3 mg/cm2 [5] [6] 3 mg/cm2 [5] [7]	2.8 mg/m³ [4] [6] 16.5 mg/m³ [4] [7]
Citronellol 106-22-9	-	327.4 mg/kg bw/day [4] [6] 2950 μg/cm2 [5] [7]	161.6 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6] 10 mg/m³ [5] [7]
Farnesol 4602-84-0	-	1.32 mg/kg bw/day [4] [6]	1.85 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] [5] [6] Effets systémiques sur la santé. Effets localisés sur la santé. À long terme.

[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	-	-	1152 mg/m³ [4] [7]
64742-49-0			178.57 mg/m³ [5] [6]
			640 mg/m³ [5] [7]
CITRAL	0.6 mg/kg bw/day [4] [6]	140 μg/cm2 [5] [6]	2.7 mg/m³ [4] [6]
5392-40-5			

Date de révision 1	1	/(03	/2024
--------------------	---	----	----	-------

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Geraniol 106-24-1	13.75 mg/kg bw/day [4] [6]	11800 μg/cm2 [5] [6]	47.8 mg/m³ [4] [6]
Eugenol 97-53-0	3 mg/kg bw/day [4] [6]	-	5.22 mg/m³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	0.2 mg/kg bw/day [4] [6] 1.2 mg/kg bw/day [4] [7]	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 2.5 mg/kg bw/day [4] [7] 1.5 mg/cm2 [5] [6] 1.5 mg/cm2 [5] [7]	0.7 mg/m³ [4] [6] 4.1 mg/m³ [4] [7]
Citronellol 106-22-9	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	2950 μg/cm2 [5] [7]	47.8 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6] 10 mg/m³ [5] [7]
Farnesol 4602-84-0	0.263 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.457 mg/m³ [4] [6]

Notes

Effets systémiques sur la santé. Effets localisés sur la santé. À long terme. À court terme. [4] [5] [6] [7]

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
CITRAL 5392-40-5	0.00678 mg/L	0.0678 mg/L	0.000678 mg/L	-	-
Geraniol 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
Eugenol 97-53-0	1.13 µg/L	11.3 µg/L	0.113 μg/L	-	-
Linalool 78-70-6	0.2 mg/L	2 mg/L	0.02 mg/L	-	-
Citronellol 106-22-9	0.0024 mg/L	0.024 mg/L	0.00024 mg/L	-	-
Farnesol 4602-84-0	0.568 μg/L	5.68 µg/L	0.0568 μg/L	0.568 μg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
CITRAL 5392-40-5	0.125 mg/kg sediment dw	0.0125 mg/kg sediment dw	1.6 mg/L	0.0209 mg/kg soil dw	-
Geraniol 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
Eugenol 97-53-0	0.081 mg/kg sediment dw	0.0081 mg/kg sediment dw	-	0.0155 mg/kg soil dw	-
Linalool 78-70-6	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	7.8 mg/kg food
Citronellol 106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-
Farnesol 4602-84-0	87.19 µg/kg sediment dw	8.72 µg/kg sediment dw	10 mg/L	17.07 μg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle

Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont Protection des yeux/du visage

recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Gants imperméables. Porter des gants appropriés. Protection des mains

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol

Aérosol Clear liquid Aspect

Couleur Colourless Odeur Citron

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

Aucun(e) connu(e)

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Point d'éclair

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition pН

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Immiscible Hydrosolubilité

with water Aucun(e) connu(e)

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité relative 0.727 @ 20°C Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

GranulométrieAucune information disponible **Distribution granulométrique**Aucune information disponible

9.2. Autres informations This product contains a maximum VOC content of ca. 90 %

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Conditions à éviter

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Chaleur, flammes et étincelles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer

nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation.

Contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée

d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation

cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut

entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer

rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

 ETAmél (voie orale)
 99,999.00 mg/kg

 ETAmél (voie cutanée)
 12,970.40 mg/kg

 ETAmél (inhalation-gaz)
 99,999.00 ppm

 ETAmél (inhalation-vapeurs)
 99,999.00 mg/l

 ETAmél
 99,999.00 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

illiorillations sur les composar	แอ		
Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
BUTANE	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 73680 ppm (Rat) 4 h
PROPANE	-	-	> 800000 ppm (Rat) 15 min
ISOBUTANE	-	-	> 800000 ppm (Rat) 15 min
Polydimethylsiloxane (Silicone fluid)	> 24 g/kg (Rat)	-	-
Silicone Fluid 12500	> 24 g/kg (Rat)	-	-
CITRAL	-	= 2250 mg/kg (Rabbit)	-
d-limonene	-	> 5 g/kg (Rabbit)	-
BENZYL ALCOHOL	= 1230 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	> 4178 mg/m³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
BUTANE	Muta. 1B
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	Muta. 1B
PROPANE	Muta. 1B
ISOBUTANE	Muta. 1B

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
BUTANE	Carc. 1A
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	Carc. 1B
PROPANE	Carc. 1A
ISOBUTANE	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0.06243 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Naphtha (petroleum),	-	LC50: =8.41mg/L (96h,	-	EC50: <0.26mg/L (48h,
hydrotreated light		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
CITRAL	EC50: =16mg/L (72h,	-	-	EC50: =7mg/L (48h,
	Desmodesmus			Daphnia magna)
	subspicatus)			
	EC50: =19mg/L (96h,			
	Desmodesmus			
	subspicatus)			
d-limonene	-	LC50: 0.619 - 0.796mg/L	-	-
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =35mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
BENZYL ALCOHOL	-	LC50: =460mg/L (96h,	-	EC50: =23mg/L (48h,
		Pimephales promelas)		water flea)
		LC50: =10mg/L (96h,		·
		Lepomis macrochirus)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
d-limonene	4.38
BENZYL ALCOHOL	1.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBLe produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
BUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	La substance n'est pas PBT/vPvB
PROPANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ISOBUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
CITRAL	La substance n'est pas PBT/vPvB

d-limonene	La substance n'est pas PBT/vPvB
BENZYL ALCOHOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de Aerosols, non-flammable

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.2

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN1950, Aerosols, non-flammable, 2.2

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales A145, A167, A98, A802

Code ERG 2L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.2

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2, Polluant marin

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 63,190, 277, 327, 344, 381, 959

EmS-No. F-D, S-U

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.2

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2, Environmentally Hazardous

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 190, 327, 344, 625

Code de classification 5A

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.2

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E), Environmentally Hazardous

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 327, 625, 344, 190

Code de classification 5A Code de restriction en tunnel (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Naphtha (petroleum), hydrotreated light - 64742-49-0	RG 84
d-limonene - 5989-27-5	RG 84
BENZYL ALCOHOL - 100-51-6	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
BUTANE - 106-97-8	28.	-
	29.	

	75.	
Naphtha (petroleum), hydrotreated light -	28.	-
64742-49-0	29.	
	75.	
ISOBUTANE - 75-28-5	28.	-
	29.	
	75.	
CITRAL - 5392-40-5	75.	- -
d-limonene - 5989-27-5	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Substances dangeredses enecs par la directive ocveso (2012/10/02)			
Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)	
Naphtha (petroleum), hydrotreated light -	-	25000	
64742-49-0			

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
d-limonene - 5989-27-5	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires KECL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires AIIC **NZIoC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	D'après les données d'essai	
Ozone	Méthode de calcul	
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai	

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

11/03/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité